



# **RECUEIL**

# **DES ACTES**

# **ADMINISTRATIFS**

**N° 2006/23**

---

**Document affiché en préfecture le 10 octobre 2006**

## **SOMMAIRE**

### **DIRECTION DE L'ACTION INTERMINISTERIELLE**

ARRETE N° 06.DAI/1.368 portant mandat de représentation pour présider la commission départementale d'équipement commercial du 10 octobre 2006 ainsi que délégation de signature pour les décisions de cette instance

Page 1

**DIRECTION DE L'ACTION INTERMINISTERIELLE**

**ARRETE N° 06.DAI/1.368**  
**portant mandat de représentation pour présider la commission départementale**  
**d'équipement commercial du 10 octobre 2006 ainsi que délégation de signature**  
**pour les décisions de cette instance**

**LE PREFET DE LA VENDEE,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 73.1173 du 27 décembre 1973 modifiée portant orientation du commerce et de l'artisanat,  
VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU le décret n° 93-306 du 9 mars 1993 modifié relatif à l'autorisation d'exploitation commerciale de certains magasins de commerce de détail,  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,  
VU le décret du Président de la République en date du 16 décembre 2004 portant nomination de Monsieur Christian DECHARRIERE, Préfet de la Vendée,  
VU le décret du Président de la République en date du 13 juillet 2005 portant nomination de Monsieur Cyrille MAILLET en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée,  
VU le décret du Président de la République en date du 9 Janvier 2001 portant nomination de Monsieur Alain COULAS en qualité de Sous-Préfet de FONTENAY-le-COMTE,  
VU les invitations adressées aux membres le 26 septembre 2006 pour une commission départementale d'équipement commercial le 10 octobre 2006,  
VU les circonstances empêchant le Préfet de la Vendée à présider ladite commission,  
VU la situation du Secrétaire Général de la préfecture de la Vendée envoyé par le Préfet en mission hors département le 10 octobre 2006,  
SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée,

**ARRETE**

**Article 1er** – Un mandat de représentation est donné à Monsieur Alain COULAS, Sous-Préfet de FONTENAY-le-COMTE à l'effet de présider la commission départementale d'équipement commercial du 10 octobre 2006 au nom du Préfet empêché.

**Article 2** - Délégation de signature est également donnée à Monsieur Alain COULAS, Sous-Préfet de FONTENAY-le-COMTE à l'effet de signer les décisions qui seront prises par ladite commission lors de sa séance du 10 octobre 2006.

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, le Sous-Préfet de FONTENAY-le-COMTE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 9 octobre 2006

le Préfet,

Christian DECHARRIERE